

## Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La commune d'Orthevielle a adopté la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'exercice 2024 est donc le premier pour lequel la commune vote un Compte Financier Unique.

La nouvelle présentation des comptes locaux vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

## Présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2024 en €

Recettes de fonctionnement		<b>1 230 975.19</b>
Dépenses de fonctionnement	-	<b>1 049 675.79</b>
Résultats de l'année 2024 (excédent)		<b>+ 181 299.40</b>
Excédent reporté 2023		<b>+ 90 000</b>
Excédent global 2024		<b>+ 271 299.40</b>

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune etc..

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **166 898.11 €**.

On observe toutefois un léger écart par rapport à l'exercice 2023 soit une augmentation de **+7 037.74 €**.

### On peut expliquer cet écart par :

Une hausse sur l'entretien des terrains confiée à deux entreprises soit + **1 892 euros**, due à un manque de personnel durant les départs et recrutements dans le service technique. Le compte 60631 fournitures d'entretien a augmenté de 2 560 euros dont 1148 € d'antimousse pour le traitement des toitures. Le compte 6156 augmente également de 1200 euros pour la migration du logiciel comptable. Le compte 626 frais de téléphone et d'affranchissement prend en compte deux nouveaux contrats de téléphonie mobile pour les agents du service technique.

### 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **360 470.78 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **333 883.41 €** en 2023, soit une augmentation de **26 587.37 €**

Cet écart s'explique par le recrutement de deux agents techniques suite au départ par voie de mutation d'un agent. Le service technique compte désormais 3 agents. La commune a fait appel au service remplacement du CDG 40 pour les ménages de l'école primaire. L'agente chargée de l'entretien des classes a démarré ses nouvelles fonctions d'ATSEM à hauteur de 10 heures par semaine tous les matins dès la rentrée de septembre. Les dépenses de personnel ont également augmenté du fait de la prime du pouvoir d'achat instaurée par l'Etat et votée par le conseil municipal. Le nombre d'agent est passé de 9 en 2023 à 11 agents en 2024 (dont un agent du service remplacement).

### 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **84 835.38 €** soit en baisse de 2814.07 euros sur 2024. Cet écart s'explique par l'attribution d'une subvention de 2000 € au CCAS en 2024 alors qu'elle était de 3000 € en 2023 (-1000€), aucun remboursement à la CCPOA pour les activités TAP en 2024, aucun frais de formation en 2024 (-1610 € par rapport à 2023). En 2024, les subventions aux associations (compte 6574) ont été attribuées pour un montant de **12 398 €**. La subvention à la caisse des écoles s'élève à 1755 € en 2024 contre 2920 € en 2023.

### 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **5 292.46 €**. Elles étaient de **5 933.71 €** en 2023.

### 5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des titres annulés sur exercice antérieur (facturation de matériel loué non rendu) pour un montant de 21.50 €.

### 6) Les dotations aux amortissements

Sur l'exercice 2024, il n'y a pas eu de provision à faire en dépenses mais une reprise en recettes au compte 781 pour 182.80 €

### 7) Les opérations d'ordre de transfert

En fin d'année 2024, la commune a vendu 4 des 5 lots de l'ensemble immobilier MONGAY. De ce fait les comptes font apparaître la sortie du patrimoine par les opérations de cessions en comptabilisant la valeur comptable des immobilisations cédées et la différence sur réalisations. Ces opérations d'ordre s'élèvent à 429 100 €, ce qui représente l'écart principal entre le budget réalisé 2023 et le CFU 2024 qui est précisément de 1 049 675.79 € - 629 633.41 = 420 042.38 €

### **Récapitulatif des dépenses de fonctionnement en €**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation En €
011	Charges à caractère général	159 860.37	166 898.11	7037.74
012	Charges de personnel	333 883.41	360 470.78	+ 26 587.37
65	Autres charges de gestion courante	87 649.45	84 835.38	-2814.07
66	Charges financières	5 933.71	5 292.46	-641.25
67	Charges exceptionnelles	912.40	21.50	- 890.90
68	Dotations provisions dépréciation actif circulant	336	0	-336
042	Opérations d'ordre entre sections	41 058.07	432 157.56	+ 391 099.49
<b>Total des dépenses</b>		<b>629 633.41</b>	<b>1 049 675.79</b>	<b>+ 420 042.38</b>

## Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

### 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agissait en 2023 des remboursements de salaires pour le service de l'agence postale et des remboursements de l'assurance statutaire CIGAC sur la rémunération des agents en arrêt de maladie. Le SGC de Dax a donné des consignes de modification d'imputation en cours d'année 2024. Certaines écritures de remboursement de personnel sont passées sur cette imputation. Les autres remboursements du CIGAC ont été imputés à l'article 75888 autres produits de gestion courante et les remboursements de l'agence postale vont désormais au compte 70878 remboursement par des tiers.

En chiffre, le remboursement de la poste est de 15 408 € en 2023 contre 16 020 € en 2024, le remboursement du CIGAC est de 10103 € en 2023 contre 10384 € en 2024.

### 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

De l'occupation du domaine public : 2254.11 € (commerces ambulants et RODP France Telecom)

Des ventes de concessions dans le cimetière : 2400 €

La facturation aux familles du service périscolaire : 8123.95 €

Les locations de matériel : 120 €

La refacturation des charges à la communauté de communes CCPOA (22 729€)

\* pour le fauchage des accotements : 3151 €

\* pour la restauration scolaire : 19 355€

\* le logiciel Orphée de la médiathèque : 223 €

### 3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **30.65 %**

Taxe sur le foncier non bâti **60.28%**

Taxe habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants de plus de deux ans. **14.13 %**

L'augmentation du produit de la fiscalité en 2024 est liée, d'une part, à la revalorisation de 3.9 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	307 536 €	337 631 €	354 880 €
Variation en pourcentage		+9.78 % / 2022	+ 5.11 % / 2023
Variation en valeur		+30 095 € / 2022	+ 17 249 € / 2023

### **Le chapitre 73 regroupe également :**

- Les attributions de compensation de la communauté de communes : 68 820.86 €
- Le fonds de péréquation des recettes communale et intercommunales (fpic) : 14 771 €
- Le fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle : 49 136.16 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 9 214 €
- La taxe sur les terrains devenus constructibles : 0 € (contre 18 869 € en 2023)

### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : + 6 040 € par rapport à 2023 soit + 3.99 %

La dotation de fonctionnement s'élève à 157 082 € en 2024 contre 151 042€ en 2023.

	<b><u>Année 2023</u></b>	<b><u>Année 2024</u></b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	112 047 €	112 994€
<i>Dotation solidarité rurale</i>	27 956 €	31 258€
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<u>11 039 €</u>	<u>12 830 €</u>
<b>Total dotations de fonctionnement</b>	<b>151 042 €</b>	<b>157 082 €</b>

### **Le chapitre 74 regroupe également :**

La dotation aux élus locaux pour 255 €

Le fonds d'amorçage réglé par l'état pour la participation aux activités du TAP pour 5399 € (5380 € en 2023)

Le remboursement de la DSDEN pour le service minimum de la commune durant les grèves pour 411.32 €

La compensation de l'état au titre des exonérations de taxe d'habitation pour 8 534 €

### **FINANCEMENT DU SERVICE PERISCOLAIRE :**

Il est important de noter l'augmentation du compte 7478 dotations subventions autres organismes d'un montant de 22 803.40 € en 2024. La commune d'Orthevielle a souhaité déclarer auprès des services jeunesse et sports de l'Etat son service périscolaire. Pour rechercher des financements, elle a signé une convention avec la CAF des Landes pour le financement de ce service. Les déclarations en 2023 ont bien été réalisées mais les aides n'ont été versées qu'à partir de l'exercice 2024 soit une subvention de régularisation de la CAF de 11 853 € pour 2023, une régularisation de la MSA de 166 €. Les aides au titre de l'exercice 2024 sont de 6661.33 € (versement d'un acompte par la CAF) et de 93.91 € par la MSA ;

La CAF des Landes verse ses aides sur déclaration des bilans prévisionnels et réalisés du service périscolaire, soit 30 % sur le réel de l'année N -1 et 70 % d'avance sur le prévisionnel de l'année N.

### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 33 038 € (montant en augmentation du fait de la location du bureau à une psychologue à compter de mai 2024 pour un montant de 350 € par mois.

D'autres produits sont également encaissés comme : les locations de salle 1440 €, le fermage de terres agricoles 590 € (dont un fermage nouveau en 2024)

### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 430 157.33 €. Il correspond à un mandat de 2023 annulé de 1057 euros mais surtout à la cession des 4 lots du bien Mongay, enregistrée au compte 7751 produits des cessions d'immobilisations.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement en €

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	91 784	90 000	-1 784
013	Atténuation de charges	25511.45	17125.11	-8 386.34
70	Produits des services	30 401.79	46 696.96	+ 16 295.17
73	Impôts et taxes	499 474.82	497 125.02	-2349.80
74	Dotations et participations	178 485.71	199 819.63	+ 21 333.92
75	Autres produits (dont loyers)	30481.44	39 807.45	+ 9 326.01
76	Produits financiers	61.76	60.89	-0.87
77	Produits exceptionnels	27 057.57	430157.33	+403 099.76
78	Reprises sur amortissement		182.80	+ 182.80
042	Opérations ordre de transfert	11 000.51	0	-11 000.51
	Total des recettes	894 259.05	1 320 975.19	+ 426 716. 14

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024 en €

Recettes d'investissement	650 257.67 €
Dépenses d'investissement	- 321 929.97 €
Excédent 2023 reporté	<b>892 685.44 €</b>
Résultats de l'année 2024 (excédent)	<b>+ 328 327.70 €</b>
Excédent global 2024	<b>+ 1 221 013.14 €</b>

<b>Solde des Restes à Réaliser 2024 :</b>	<b>305 131.03 €</b>
- RAR en dépenses d'investissement :	328 286.03 €
- RAR en recettes d'investissement :	23 155 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **63 071.33 €** en 2024.

- **Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Réfection joints entrée mairie	4067.15 €
Travaux voirie chemin de Larriou	27 528 €
Travaux renforcement BT rue Mongay	6 645.55 €
Déplacement lampadaire fronton	2 804.48 €
Travaux route de Lahourcade et du lavoir	5 157.26 €
Acquisition camion benne services techniques	31 487.76 €
Acquisition tablette tactile extérieure	10 430.39 €
Mobilier école	1 529.84 €
Micro-ondes et réfrigérateur salle Lahourcade	2 048.98 €
Sono salle polyvalente	2 043.60 €
Ordinateurs mairie	4 324.62 €
Illuminations voirie	903.86 €
Tavaux serre école	15 549.98 €
Changement LED salle polyvalente (acompte)	5 952 €
Rénovation FRONTON	40 626.63 €
Parking fronton	19 505.14 €
Plantations arbres massifs	6 574.52 €
Frais études architecte	13 028.02 €
Bornage terrain bourg	2 757.60 €
Installation centrale photovoltaïque médiathèque	52 218.39 €

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **1 542 943.11 €**. Elles comprennent :

**Les recettes réelles 1 110 785.55 €**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 971 € (chapitre 13) avance FEC

Du FCTVA pour 28 844.11 €, soit le double par rapport à 2023, car les investissements étaient plus importants en 2023 que 2022.

De la taxe d'aménagement pour 12 209.36 €

De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 174 625.64 €.

De l'excédent d'investissement reporté pour 892 685.44 €

**Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 432 157.56 € dont 429100 d'écriture de d'ordre pour la cession de 4 lots du bien immobilier MONGAY ;

**Récapitulatif des dépenses d'investissement en €**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation En €
16	Emprunts	62 564.08	63 071.33	+ 507.25
20 et 22	Immobilisations corporelles	170 282.94	258 858.64	+ 88 575.70
23	Immob corporelles en cours de construction	8 224.63	0	-8224.63
020	Dépenses imprévues	0	0	0
040	Opérations d'ordre	11000.51		-11 000.51
<b>Total des dépenses</b>		<b>252 072.16</b>	<b>321 929.97</b>	<b>+ 69 857.81</b>

### Récapitulatif des recettes d'investissement en €

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation En €
10	Dotations, fonds divers	241 908.46	215 679.11	-26 229.35
13	Subventions d'investissement	71 539.28	971	-70 568.28
16	Emprunts	0	1450	+ 1 450
001	Excédent d'investissement reporté	790 251.79	892 685.44	+ 102 433.65
040	Opérations d'ordre	41 058.07	432 157.56	+ 391 099.49
<b>Total des recettes</b>		<b>1 144 757.60</b>	<b>1 542 943.11</b>	<b>+ 398 185.51</b>

### 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

#### A/ LES RESULTATS PAR SECTION

	Résultat 2023	REPORT EXCEDENT 2023	résultat 2024	résultats de clôture de 2024
Section de fonctionnement	264 625.64 €	90 000 €	181 299.40 €	271 299.40 €
Section d'investissement	892 685.44 €	892 685.44 €	328 327.70 €	1 221 013.14 €
<b>Total</b>	<b>1 157 311.08 €</b>	<b>982 685.44 €</b>	<b>509 627.10 €</b>	<b>1 492 312.54 €</b>

#### B / L'ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL

Le capital restant dû de la commune est de 465 090.25 € € au 31/12/2024.

#### C/ LES RATIOS D'AUTOFINANCEMENT

##### L'autofinancement brut et net :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

**CAF BRUTE 2023 : 176 235.20 €**

**CAF BRUTE 2024 : 184 174.16 €**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

**CAF NETTE 2023 : 113 671.12 €**

**CAF NETTE 2024 : 121 102.83 €**

#### D/ - LES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

- 
- **Service administratif :**
- 1 agent catégorie B temps complet
- 1 agent catégorie C temps complet
- **Service technique :**
- 3 agents catégorie C temps complet
- 5 agents catégorie C temps non complet

# Présentation du Compte Financier Unique 2024

## Budget annexe LES HAUTS DE MONEIN

Il n'y a pas eu d'écritures sur l'exercice 2024

Résultat de fonctionnement 2024	0 €
Résultat de Fonctionnement 2023	+ 24 000 €
Résultat de clôture 2024	+ 24 000 €
Résultat d'Investissement 2024	0 €
Résultat d'investissement 2023	- 12 581.35 €
Résultat de clôture 2024	- 12 581.35 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2024</b>	<b>+ 11 418,65 €</b>

Le budget lotissement reste ouvert en vue de la deuxième tranche du lotissement.

---

Orthevielle, le 10 avril 2025

Le Maire,